

Honoraires transaction



HONORAIRES A LA CHARGE VENDEUR EN CAS DE MANDAT SIMPLE OU EXCLUSIF OU SEMI-EXCLUSIF	De 0 à 56 000 Euros	10%
	De 56 001 à 70 000 Euros	9 %
	De 70 001 à 90 000 Euros	8 %
HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR EN CAS DE MANDAT EXCLUSIF	De 90 001 à 170 000 Euros	7 %
	De 170 001 à 250 000 Euros	6,5 %
HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR EN CAS DE MANDAT SIMPLE ou SEMI-EXCLUSIF	De 250 001 à 300 000 Euros	6%
	De 300 001 à 350 000 Euros	5 %
	Plus de 350 001 Euros	4.8 %

Mandat de recherche : honoraires à charges acquéreur Base de calcul : <u>Prix Net Vendeur</u>
Tranches non cumulatives
Honoraires minimum de 5000 Euros TTC
Frais administratifs dans le cadre de vente à des clients hors territoire français : 10 % des honoraires TTC prévus au mandat en sus
Estimation sans mise en vente : 150 € (Honoraires à la charge du propriétaire)

Honoraires Location : Habitation vide ou meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989

	BIEN EN GESTION	BIEN HORS GESTION
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail pour chacune des parties	4,9 % TTC*	4,9 % TTC*
Etats des lieux pour chacune des parties	3 % TTC*	3 % TTC*
Entremise et négociation à la charge bailleur	0 €	99 € pour loyer <600 € 149 € pour loyer >600 €
Inventaire pour les logements meublés à la charge du bailleur	80€ TTC	80€ TTC

*Calculé sur le montant du loyer annuel hors charges dans la limite du plafonnement des honoraires révisable chaque année, réglementation applicable au seul locataire.

-  **Stationnements :**
Garage : 150 € TTC - Place de parking : 100 € TTC (Honoraires à charge des deux parties)
-  **Bail commercial ou professionnel :**
9 % HT du montant du loyer hors charge des 3 premières années à la charge du preneur

Honoraires Gestion :

- Habitation vide ou meublée :** 7,90% TTC du montant du loyer mensuel charges comprises
- Murs commerciaux :** 7 % HT du montant du loyer mensuel et des charges
- Assurance perte de loyer** (Loyers impayés, dégradations, assistance juridique) : 2.70 % TTC du loyer mensuel et des charges

Honoraires Syndic de copropriété :

- Gestion courante :** tarification en fonction du nombre de lot, de la situation et des actions à réaliser (avec un minimum de 2500 € TTC)
- Vacation horaire :** 72€ TTC/heure

- Délivrance des documents suivants :
- Règlement de copropriété, état descriptif de division :** 30€ TTC
- Modificatif d'état descriptif de division** (publiés) par modificatif, PV **d'AG des 3 dernières années** (par procès-verbal) : 20€ TTC
- Règlement intérieur, charte, fiche synthétique, montant moyen annuel de la quote-part** à la charge du vendeur du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes : 20€ TTC
- Pour la signature de la promesse de vente : informations financières de l'article L721-2 II 2° du CCH :** 150€ TTC

Pour les autres prestations un catalogue est à votre disposition dans nos locaux. Barème mis à jour le 11 mars 2025

www.cabinetchateaubriand.com